

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AOUT 2022 A 20 H SALLE MUNICIPAL**

**Présents** : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, JOULIE Aymeric, CAMP Marie-Angélique, BASCOUL Virginie, ROLLAND Christian, MAZEL Sophie, PAYRASTRE Bénédicte, ROUCAIROL Nadine.

**Excusés** : FOLLIOU Philippe qui donne procuration à CAVAILLES Pascal  
CALAS Pierre qui donne procuration à ZENON Claude  
CHARBONNIER Joël qui donne procuration à CAMP Marie-Angélique  
BRETHES-ARNAULT Mickael qui donne procuration à BASCOUL Virginie  
BOUSQUET Christiane qui donne procuration à ROUCAIROL Nadine

**Absente** : GASTON Agnès

**Secrétaire de séance** : ZENON Claude

Compte rendu du conseil municipal du 20 juin 2022 est validé et signé.

Monsieur Le Maire, CAVAILLES Pascal ouvre la séance.

### **Demande de prolongement de mise à disposition de la part d'un agent :**

Notre agent des services techniques, en disponibilité, arrive en fin de droit au 31 octobre 2022. Dans un courrier reçu en recommandé avec AR, il nous indique qu'il souhaite prolonger de 6 mois de plus sa demande, ce qui arriverait au 30 avril 2023.

En ce qui concerne les congés dûs, il faut voir si on attend la fin de sa disponibilité ou est-ce que nous devons les payer en fin d'année 2022. Voir avec le centre de gestion.

Nous pensons rencontrer son remplaçant pour savoir s'il souhaite rester sur les 6 mois de plus.

### **Droit de préemption urbain : (Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal)**

Nous avons reçu un droit de préemption urbain pour la vente d'un bien dans le village qui mérite d'être mis à l'étude.

Cette maison, habitable en l'état, située au cœur du village sur l'axe principal, offre un très beau potentiel qui plus est pour un prix minime pour une surface de plus de 400m<sup>2</sup>. Il est donc évident que le prix annoncé est très inférieur à celui du marché (pour référence d'E.P.F vient de racheter une bâtisse en ruine sur un terrain d'une superficie de 630 m<sup>2</sup> pour 55 000€) et place donc ce bien prometteur pour que la mairie puisse penser à réaliser des locaux commerciaux (la mairie n'a aucune offre en la matière et nous avons déjà une demande sérieuse) un gîte de groupe et un appartement, l'aménagement du 2<sup>ème</sup> étage (grenier) en grande pièce de réunion. Dans le jardin à l'arrière il est envisagé de faire 3 à 4 appartements de plein pied à destination, plus particulièrement, des personnes âgées.

Ce bien à ce prix est intéressant en tout point.

De plus nous sommes en bonne voie pour vendre le bâtiment des anciens ateliers municipaux qui nous avancerait un bout de Trésorerie sur cet éventuel futur achat.

Après discussion le Conseil Municipal décide de monter le dossier pour préempter sur ce bien.

### **Demande de remboursement dossier client Base de Loisirs :**

2 dossiers doivent être mis à l'étude pour des demandes de remboursement. L'un d'eux n'est pas venu pour cause de COVID (test positif) et le deuxième pour le décès d'un membre proche de la famille.

Après discussion il est décidé de proposer à ces 2 familles un report de séjour sur la saison 2023.

### **Point sur l'eau :**

En cette période de forte sécheresse, les ressources en eau sont au plus bas pour tout le monde et demande une vigilance extrême. La situation du SIVOM du plô du Lac est revenue à la normale suite à la localisation et la réparation d'une grosse fuite d'eau.

Heureusement que les services techniques avaient anticipé cette sécheresse et que depuis avril/mai ils avaient commencé à ouvrir régulièrement le réseau du plô du lac afin de protéger les ressources de joncoux

En ce qui concerne l'arrosage des fleurs des nouveaux massifs, les services techniques vont pomper l'eau de la sortie du 2<sup>ème</sup> bassin de la station d'épuration. Claude ZENON prête sa pompe et Sophie MAZEL son groupe électrogène. A l'avenir il faut garder cette technique pour l'arrosage des massifs et donc investir dans une petite pompe thermique afin d'éviter de consommer de l'eau potable et éviter du gaspillage.

Faut-il également avoir une réflexion sur le fonctionnement des toboggans à Aquamont en supprimant le bassin de réception et le remplacer par des couloirs d'arrêt progressifs. Beaucoup moins d'eau serait nécessaire et la surveillance serait également moindre et de ce fait éviterait un emploi supplémentaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30